

# Compte-rendu du conseil municipal

## du 15 septembre 2022

### Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	2
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	2
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	3
7	DELEGATION ANIMATION VIE DU VILLAGE.....	4
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	4
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	5

*La nouvelle piscine pour la fin de l'année...*

*La gestion des déchets en mutation ...*

### Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Isabelle ROBION, Laurent SCHOLART, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET

### Excusés :

Michel DEMEURE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Marianne KERRICH donne pouvoir à Brigitte COLLET, Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Dominique REMY.

## 1 Compte-rendu du Conseil Municipal

### 1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 JUIN 2022

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

### 1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité de la Préfecture.

## 2 Actualité intercommunale

### 2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire précise aux conseillers les réunions auxquelles il a assisté et notamment :

- Lundi 04 juillet : Conseil communautaire où nous avons abordé le retard des constructions de la piscine et de la « Passerelle ». L'objectif fixé est que ces deux structures ouvrent en fin d'année. Nous avons aussi beaucoup échangé sur le projet de ligne Ascq-Orchies suite à l'intervention de deux représentants de la SNCF qui nous ont présenté des solutions innovantes qui pourraient être mises en place sur ce tronçon.
- Lundi 12 septembre : Bureau communautaire et conférence des Maires essentiellement sur des octrois de subvention ainsi que le marché de réception et de transfert des ordures ménagères
- Mercredi 14 septembre : Présentation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers. En 2023, il n'y aura plus de ramassage systématique des encombrants. Il faudra prendre rendez-vous.

### 2.2 ADHESION DE LA PEVELE CAREMBAULT A LA FUTURE STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE MARQUE DEULE (POUR AVIS)

Vu l'article L5214-27 du CGCT « A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté. »

Considérant que l'adhésion de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT au futur syndicat mixte SAGE MARQUE DEULE implique de consulter les communes membres sur cette adhésion.

Vu le courrier de notification du Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT en date du 20 mai 2022.

Où l'exposé de son Maire  
DECIDE

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion par la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT à la future structure porteuse du syndicat mixte SAGE MARQUE DEULE.

### 3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

#### 3.1 POINT SUR LA RENTREE DES CLASSES

Monsieur le Maire informe les élus que, globalement, la rentrée des classes s'est bien passée.

Nous avons récupéré avant les vacances du matériel de la commune de Camphin en Pévèle, pour équiper en tables et chaises la classe du directeur. Un grand merci au maire de Camphin et à son adjointe d'avoir pensé à notre commune.

Il y a 162 élèves inscrits dont 30 en CM2. Compte tenu du nombre important des CM2 qui partiront en juillet 2023 il est possible que nous ayons une fermeture de classe au 01/09/2023. Le seuil de 155 élèves (à partir duquel il y aurait une fermeture de classe) pourrait être atteint. Dans le cas contraire, nous pourrions garder cette classe au moins jusqu'en 2026.

Concernant les activités périscolaires, quelques difficultés sont liées à l'absence de deux salariés mais l'équipe, que monsieur le Maire remercie, a mis tout en œuvre pour que les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions. Le logiciel de gestion, mis en place avec la CCPC, doit permettre une gestion plus autonome de la part des familles. Les règles fixées doivent nous permettre de coller à la réalité, notamment pour les commandes de repas de cantine. Par contre il faudra un peu de rigueur de la part des familles. La consigne a été donnée, dans un premier temps, d'appliquer avec le maximum de souplesse ces règles sauf en ce qui concerne le taux d'encadrement qui est fixé par l'Etat.

Un point régulier est fait avec la directrice périscolaire pour étudier les cas particuliers.

#### 3.2 POINT SUR LE PARC (PUMP TRACK) A DESTINATION DES JEUNES

Les jeunes élus du CMJ vont se réunir le 19 septembre pour faire un point sur ce dossier. L'idée principale est de leur faire rencontrer un paysagiste pour échanger sur leurs souhaits. Suite à cette rencontre, un premier devis devrait nous permettre de faire les demandes de subventions à la région et au département.

### 4 Délégation Action Sociale

#### 4.1 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS)

A ce jour il n'y a pas de demande à passer en commission.

#### 4.2 POINT SUR LA DERNIERE COMMISSION SOCIALE

Anne-Sophie Moreau, adjointe à l'action sociale, fait un point sur la dernière réunion de la commission du 14 septembre et notamment de nos relations futures avec l'UFCV.

Une rencontre avec la remplaçante de l'actuel chargé de mission a eu lieu dans la matinée du 14/09. Le partenariat avec l'UFCV et maintenu concernant la musique et les jeux de société. L'UFCV va proposer d'autres activités. L'UFCV propose une participation de 25€ par personne. La commission sociale sera attentive à ce que d'autres activités soient réellement proposées pour diversifier l'offre aux seniors.

Le 15 septembre, la commission logement s'est réunie concernant 2 habitations. 4 dossiers ont été proposés aux organismes HLM pour chacun des 2 logements.

### 5 Délégation Aménagement cadre de vie

#### 5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

En l'absence de Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux, Monsieur le Maire fait un point des travaux en cours.

---

*Une possible fermeture de classe dans les années à venir*

---

---

*Un nouveau système périscolaire qui demandera plus de rigueur aux parents...*

---

---

*Le Conseil Municipal des Jeunes est impliqué dans le projet de Pump Track*

---

---

*De nouvelles activités de l'UFCV attendues pour les seniors*

---

Des travaux de peinture ont été effectués dans l'école (classe de monsieur KHATIR, une partie de la cantine et dans les toilettes).

La peinture des passages piétons est en cours. Un nouveau passage piétons sera créé devant la crèche.

Quelques trous ont été rebouchés sur la voirie.

Des travaux ont été réalisés dans la crèche.

### 5.2 ADHESIONS DE COMMUNES AU SIDEN SIAN (POUR AVIS)

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre

Le conseil municipal décide

#### **ARTICLE 1**

D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- ✓ de la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- ✓ de la commune d'HERMIES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- ✓ des communes d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais), OPPY (Pas-de-Calais), GONDECOURT (Nord), NEUVILLE SUR ESCAUT (Nord) et MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 15/137 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 novembre 2021, la délibération 29/172 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 16 décembre 2021, la délibération n° 30/70 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 21 juin 2022, les délibérations n° 11/11 et 12/12 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 février 2022, la délibération n° 32/282 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 12 novembre 2020 et la délibération n° 21/39 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 28 avril 2022.

#### **ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

### 5.3 TRAVAUX ENVISAGES AU FOYER ASSOCIATIF

Monsieur le Maire annonce que des travaux de dératissage sont envisagés en octobre novembre, avec fermeture du rez-de-chaussée du foyer aux activités.

## 6 Délégation Finances et Administration

### 6.1 INFORMATION SUR LA MODIFICATION AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE DE LA LIQUIDATION DES TAXES D'URBANISME

Jean-Gabriel DEPINOY, conseiller délégué, indique que l'Etat a mis en place de nouvelles règles pour la Taxe d'Aménagement au 01 septembre 2022. Si le mode de calcul n'a pas évolué, le traitement ne sera plus effectué par la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer), mais par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Le paiement sera dû dès l'achèvement des travaux, soit en totalité (si le montant ne dépasse pas 1500€), soit à hauteur de 50%, les 50% restants étant dorénavant réclamés 6 mois après la première échéance.

Il est donc à prévoir une période transitoire durant laquelle la commune doit s'attendre à une baisse provisoire dans la perception de la partie communale de cette taxe.

### 6.2 INFORMATION SUR LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2022

Monsieur le Maire informe les élus des éléments de la loi de finances rectificative et notamment la possibilité, pour la commune, de bénéficier d'une aide en 2023, basée sur

---

*Du changement dans le traitement des dossiers de permis de construire et de déclarations préalables...*

---

les résultats du budget de fonctionnement 2022. Il rappelle aux conseillers que notre commune est, dans la Pévèle, une des deux communes qui a le moins de recettes par habitant.

### 6.3 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PERISCOLAIRE (POUR AVIS)

#### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'un besoin recensé au service d'animation périscolaire,

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non-complet (soit 7/35<sup>ème</sup>) chargé de l'encadrement en restauration scolaire à compter du 27 octobre 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-21 du code de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des adjoints territoriaux d'animation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L327, L332 à L334 et L313-1,

Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### 6.4 MODIFICATION DES MEMBRES DE LA C.C.I.D (POUR AVIS).

Notre ancienne collègue démissionnaire, Florine VARIN-DEVROEDE était suppléante de la Commission Communale des Impôts Directs. Pour la remplacer, Monsieur le Maire propose au conseil de nommer Marianne KERRICH.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

## 7 Délégation Animation Vie du village

### 7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le dernier conseil.

**2 septembre :** Assemblée Générale de Wann'et 1 sports

**3 septembre :** Forum des associations et accueil des nouveaux habitants. 10 nouvelles familles étaient présentes pour ce moment convivial.

### 7.2 LES ACTIVITES A VENIR

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités à venir.

**17 septembre :** Nettoyage de la commune organisé par l'AWAPPA dans le cadre du World Clean Up Day.

**24 septembre :**

- Matin : Assemblée Générale de l'APE.

- Après-midi (14h-17h) : repair café, grafteria et vente du Comptoir de la Pévèle

**1<sup>er</sup> octobre :** Octobre Rose organisé par Wann'et 1 sports.

**8 octobre :** Jeux d'estaminet à la Médiathèque à partir de 20 heures.

**22 ou 29 octobre :** Halloween organisé par l'APE.

**9 novembre :** cirque à 17 heures.

**11 novembre :** dépôt de gerbe au monument aux morts à 11 heures.

**13 novembre :** Repas des aînés.

*De nombreux événements à venir ...*

## 8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

8.1 DECISION 2022-03 SUITE AU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE RECOURS GRACIEUX INTENTEE PAR LA SCEA DES ACACIAS A L'ENCONTRE DE L'AUTORISATION D'URBANISME DU BEGUINAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de la procédure de recours gracieux intentée par la société SCEA des Acacias, à l'encontre de la commune, qui conteste l'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'un « béguinage ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision (en concertation avec les adjoints)

- de faire appel à Maître Sarah KERRICH pour défendre les intérêts de la commune
- de signer la proposition de services et la convention d'honoraires.

8.2 DECISION 2022-04 ACCEPTATION DE DONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception, au service comptable de la mairie, de deux chèques pour un montant total de 288€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision (en concertation avec les adjoints)

- D'accepter ces dons pour un montant total de 288€, comme le prévoit l'article 7 des délégations du Conseil Municipal au Maire

## 9 Informations / Questions diverses

**Modification de la date prévue pour l'inauguration de l'Allée Bernard COCHETEUX : 29/10** : Monsieur le Maire informe les élus de la date de l'inauguration de l'Allée Bernard COCHETEUX reportée au samedi 29/10 compte tenu de la disponibilité du Président de la CCPC qui est, du fait de la compétence économique de la Communauté de communes, co-inviteur et co-financeur de l'événement.

**Zone d'Activité** : Monsieur le Maire indique que 2 permis de construire sont en cours d'instruction et un a été refusé. La filature de Baisieux souhaite étendre son activité et s'installer sur Wannehain pour le stockage et la torsion de fils. Ils souhaiteraient 3 parcelles. Mais cette demande particulière nécessite l'intervention et l'accord de la CCPC car elle n'entre pas dans le cadre actuel du règlement de la zone d'activité.

**Bilan d'activité de la Mission Locale Métropole Sud** : Ce bilan d'activités est à la disposition des élus.

**Rapport d'activité 2021 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole** : Ce bilan d'activités est à la disposition des élus.

**Calendrier des réunions du second semestre** : ce calendrier a été envoyé à chaque élu.

***Pour mémoire les dates des prochaines réunions du Conseil :***

- ***jeudi 20 octobre à 20 h***
- ***jeudi 17 novembre à 20 h***
- ***jeudi 15 décembre à 20 h***

***La séance est levée à 22h30***

---

*Des projets en cours pour la  
Zone d'Activité ...*

---